Sud Ouest aliment

Société par Actions Simplifiée
au capital de 1 484 737 euros
RCS MONT-DE-MARSAN 381 109 391
Siret 381 109 391 00049
TVA FR 03 381 109 391 APE 1091 Z
Distribution de produits phytopharmaceutiques
à destination d'utilisateurs non professionnels
Application agrément n° FR-80-00-00

Siège Social : Route de St-Sever - 40280 Haut-Mauco
Adresse Postale : BP 27 - 40001 Mont-de-Marsan Cedex
TÉL : 05 58 05 84 56 - Fax : 05 58 05 84 85

FACTURE N° 3472596120 Page 1/1

Date : 01.04.2025

N° Compte : 71063372

Facturé à :

EARL BOEUF DES GARIOTTES
BOUYGUES GAUTHIER
117 CHEMIN DU FROMENTAL
LES PREVAYRIES
46300 LEOBARD

Destinataire :

EARL BOEUF DES GARIOTTES
BOUYGUES GAUTHIER
117 CHEMIN DU FROMENTAL
LES PREVAYRIES
46300 LEOBARD

Vos interlocuteurs :

Sud Ouest Aliment POMAREZ
N° de tél : 05 58 55 39 09
05 58 55 39 08

TVA intra-communautaire : FR28931992366

REF.	Désignation	Quantité	Prix Unitaire	Montant	TVA
10363292 01.04.25	MAJORAL DIGEST-G Commande : 127335006 BL. : 158543592	VR 4,080 TO de : Usine Quérial	445,00 EUR /1 TO	1.815,60	V3
10898976 01.04.25	PATURAL LEADER INITIAL-G Commande : 127335006 BL. : 158543593	VR 4,000 TO de : Usine Quérial	358,00 EUR /1 TO	1.432,00	V3
TOTAL	Escompte (%)	3.247,60	1,000- %	32,48-	V3

Tout règlement par chèque doit être adressé à :
SUD OUEST ALIMENT sce client-BP27-40001 MONT DE MARSAN cedex
virement:CAAQ/RIB:FR76 1330 6001 5702 1509 2100 022- AGRIFRPP833

Le prix de vente inclut une éco-contribution pour la collecte et la valorisation des emballages concernés.

FA34-60

Condition de paiement

PRELEVEMENT 10 JRS DATE FACTURE

Règlement le 11.04.2025

Taux d'intérêt mensuel de pénalités de retard : 0,8333 %

Indemn forfait frais recouvrement 40 € (Art L441-6, D441-5 Code Com)

base hors taxe	taux	montant TVA
3.215,12	5,500	176,83
3.215,12	****	176,83

Net à payer 3.391,95 EUR

LORS DU RÈGLEMENT, VEUILLEZ AVOIR L'OBLIGEANCE DE DÉTACHER ET D'Y JOINDRE LE TALON CI-DESSOUS

FACTURE 3472596120
Date : 01.04.2025
N° Compte : 71063372
Montant : 3.391,95 EUR

EXTRAIT DE LA CLAUSE DE RÉSERVE DE PROPRIÉTÉ FIGURANT AU VERSO

Le transfert de propriété de la chose vendue est subordonné au paiement intégral du prix par l'acheteur. Toutefois, à compter de la livraison, l'acheteur supportera tous les risques que la chose vendue peut occasionner ou subir pour quelque cause que ce soit.

Le signataire reconnaît avoir pris connaissance des conditions générales de vente figurant au verso du présent document et notamment de la clause de réserve de propriété et de la clause attributive de compétence.

SIGNATURE